



Suppression du GNR : report confirmé

La mobilisation de la FNTP a porté ses fruits. La suppression de l'avantage fiscal lié au GNR qui devait entrer en vigueur le 1^{er} juillet 2021 est bien **reportée au 1er janvier 2023** pour notre secteur.

C'est une décision qui était attendue par nos entreprises dans ce contexte de relance économique.

Guide de l'OPPBTP : parution de la version 14

Le guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction en période de Covid-19 a été mis à jour suite à l'actualisation du protocole national par le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion. Pour le télécharger, c'est [ICI](#).

Voici les modifications applicables à ce jour :

Les déplacements - Il n'est plus nécessaire de fournir un attestation pour le personnel en grand déplacement,

Moment de convivialité dans le cadre professionnel - suppression de la jauge maximale de 25 personnes,

Pause repas - suppression de la mention de déjeuner seul ou par groupe de 6 personnes maximum et suppression de la distance de 2 mètres entre les tables. Il est recommandé de favoriser l'installation de parois fixe ou amovibles,

Véhicules - les modes de transport individuels ne sont plus à privilégier,

Bases vie et bungalows de chantier - il est recommandé d'entretenir, nettoyer et désinfecter régulièrement les fontaines à eau. Il est également préconisé d'afficher les mesures barrières (hygiène des mains avant et après utilisation) et de mettre à disposition du gel hydroalcoolique.

ICPE : la FRTP vous accompagne

Vous avez un dépôt provisoire ? un dépôt définitif ? un merlon anti-bruit ? vous faites du broyage, concassage, du criblage de matériaux ? du broyage de déchets verts ? un aménagement paysager à réaliser ?

Vous êtes peut-être soumis à la réglementation ICPE !

Pour cela la FRTP Provence-Alpes-Côte d'Azur vous propose de vous accompagner dans vos démarches.

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter **Lauriane Traub** au **04 91 77 89 33 / 06 07 34 97 38** ou par mail : lauriane.traub@fntp.fr.